

Champ d'application

Cette Politique s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de toutes les entités, filiales et joint-ventures de Cognizant sur lesquelles Cognizant exerce un contrôle opérationnel (collectivement, les « Collaborateurs »).

Principes directeurs

Cognizant s'engage à respecter les droits de la personne. Les principes de base des droits de la personne concordent avec les valeurs de notre entreprise et notre engagement à respecter les normes les plus élevées en matière de pratiques et de prestations commerciales dans toutes nos activités. Nous respectons, prenons en compte, intégrons et promouvons les droits de la personne internationalement reconnus conformément aux principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies et dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, tout en nous conformant à toutes les lois et réglementations locales. Cognizant exige également de ses fournisseurs, partenaires commerciaux et clients qu'ils respectent ces principes et les invite à adopter des politiques similaires dans leurs propres entreprises.

En tant que participant au Pacte mondial des Nations Unies, Cognizant s'aligne sur ses dix principes relatifs aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption dans le cadre de sa stratégie, de sa culture et de ses opérations quotidiennes.

Pour préserver la réputation de l'entreprise et garantir que nous ne sommes, directement ou indirectement, en aucune façon complices de violations des droits de la personne - nous comptons sur tout ceux à qui la présente Politique s'applique pour comprendre et respecter les principes suivants :

- **Mettre fin à la traite des êtres humains.** Ne vous engagez jamais dans la traite de personnes, qui comprend, sans s'y limiter, les déplacements illégaux de personnes, la traite de personnes, l'exploitation sexuelle et le recours au travail forcé ou au travail des enfants sous quelque forme que ce soit. Il nous incombe à tous de signaler de manière proactive la traite de personnes aux autorités compétentes. Lorsque vous apprenez ou soupçonnez qu'une traite des personnes a lieu ou a eu lieu dans un secteur de notre entreprise ou dans la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur, informez rapidement votre responsable, le responsable local des ressources humaines ou [l'assistance téléphonique Éthique et conformité](#).
- **Maintenir un lieu de travail à la fois sûr et sain.** Respectez toujours toutes les lois et réglementations applicables en matière de sécurité et de santé, ainsi que les exigences internes au sein de nos installations Cognizant et des sites de nos clients. Signalez immédiatement tout problème potentiel de santé et de sécurité à votre responsable.

Traductions

[Chinois \(simplifié\)](#)

[Anglais](#)

[Français \(Canada\)](#)

[Français \(France\)](#)

[Allemand](#)

[Japonais](#)

[Polonais](#)

[Portugais \(Brésil\)](#)

[Espagnol \(Amérique latine\)](#)

Définitions clés

Droits de la personne : se réfèrent aux principes fondamentaux de traitement que chacun est en droit d'attendre.

Le travail des enfants : Tout travail qui prive une personne de moins de 18 ans de son enfance, de son potentiel et de sa dignité, et qui est préjudiciable à son développement physique et/ou mental. Il s'agit d'un travail qui est mentalement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants et/ou qui interfère avec leur scolarité.

Le travail forcé : Travail ou service obtenu de toute personne sous la menace d'une sanction et pour lequel la personne n'a pas offert ses services de plein gré.

La traite de personnes : Le recours à la force, à la fraude ou à la coercition pour contraindre des personnes à fournir du travail ou des services ou à avoir des relations sexuelles à des fins commerciales.

- **Prendre en considération notre chaîne d'approvisionnement.** Cognizant applique une tolérance zéro pour les violations des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement. Nos [Normes de conduite applicables aux fournisseurs](#) interdisent et sanctionnent les violations des droits de la personne et sont intégrées dans chaque contrat de fournisseur sur l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.
- **Respecter la liberté d'association.** Cognizant respecte le droit de tous ses collaborateurs d'adhérer ou non à un syndicat de leur choix, de participer à des réunions et à des négociations collectives pacifiques conformément à la loi. Les collaborateurs sont censés faire preuve de la même considération à l'égard de leurs collègues. Les collaborateurs et leurs représentants sont libres de communiquer ouvertement et de partager leurs idées et leurs préoccupations avec la direction sans crainte de discrimination, de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.
- **Garantir des décisions en matière d'emploi qui soient équitables et fondées sur le mérite.** Les collaborateurs de Cognizant ont droit à un traitement équitable au regard de tous les aspects de leur activité professionnelle, y compris la rémunération et les conditions de travail, conformément à la législation locale. N'oubliez pas que Cognizant ne tolère pas les discriminations à l'encontre de caractéristiques légalement protégées d'une personne, telles que la race, la couleur, la religion, l'identité de genre, la grossesse, l'âge, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, l'état civil, le handicap, le statut d'ancien combattant, ou la liberté d'association y compris les affiliations politiques et l'appartenance à un syndicat, dans les décisions relatives à l'emploi.
- **Traiter les autres avec dignité et respect.** Interagissez toujours avec vos collègues et les autres dans des situations professionnelles avec professionnalisme et courtoisie. Ne vous comportez jamais de manière discriminatoire et ne vous livrez pas à un quelconque harcèlement. Favoriser un état d'esprit « Travailler l'unisson » contribue à créer une culture dynamique où chacun se sent respecté, entendu et responsabilisé. Les principes du Code d'éthique de Cognizant renforcent les affirmations suivantes :
 - Nous gagnons la confiance.
 - Nous faisons ce qui est juste.
 - Nous respectons les personnes et l'environnement.
 - Nous sommes à la hauteur de nos responsabilités.

Politiques et processus connexes

- [Code d'éthique professionnelle](#)
- [Centre d'assistance Éthique et conformité de Cognizant](#)
- [Normes de conduite des Fournisseurs](#)
- [Politique anti-corruption](#)
- [Conformité à la législation anti-corruption pour nos fournisseurs](#)
- [Déclaration sur l'esclavage moderne](#)
- [Politique relative aux lanceurs d'alertes et à l'absence de représailles](#)

IA responsable

Chez Cognizant, nous nous engageons à façonner un avenir basé sur l'IA qui respecte les normes éthiques les plus élevées tout en favorisant l'innovation transformatrice. Alors que l'IA continue de révolutionner les industries et les sociétés, nous reconnaissons la nécessité de principes solides et de cadres exploitables pour guider un développement, un déploiement et une gouvernance responsables. Pour transposer nos principes d'IA responsable en impact réel, nous avons développé le cadre TRUST, un modèle pratique pour intégrer l'IA responsable dans la manière dont nous concevons, fournissons et gérons les systèmes d'IA. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur [IA responsable](#).

Cognizant s'aligne activement sur ces principaux cadres d'IA mondiaux :

- Principes de l'OCDE en matière d'IA
- Directives de l'UNESCO en matière d'IA éthique
- Loi européenne sur l'IA
- Cadre de gestion des risques du NIST
- Normes IA ISO

Respecter nos engagements

Nous respectons nos engagements en matière de droits de la personne par l'implication des parties prenantes, la formation et l'engagement de la chaîne d'approvisionnement. Nous attendons également de nos fournisseurs directs qu'ils respectent les droits de la personne internationalement reconnus.

Parties prenantes

Notre intention envers les clients, les collaborateurs, les investisseurs, les fournisseurs et les communautés est que nous nous efforçons d'agir avec intégrité. Cela guide tout ce que nous faisons : la façon dont nous servons nos clients et le travail que nous entreprenons pour les aider à développer leurs activités. Nous pensons qu'il est essentiel de maintenir les normes éthiques les plus élevées. Nous encourageons les personnes externes à Cognizant à maintenir des normes similaires.

Gouvernance

Notre directeur de l'éthique et de la conformité (E&C) est le fer de lance du fonctionnement au quotidien du programme et de l'organisation E&C, tout en maintenant une ligne hiérarchique directe à notre directeur juridique et administratif, la responsabilité de la supervision du programme E&C incombant au comité d'audit du conseil d'administration.

Formation et communication

Notre formation annuelle obligatoire comprend le cours sur le Code d'éthique de Cognizant, conçu pour aider les collaborateurs à comprendre et à respecter les valeurs et les normes éthiques de la société.

La formation sur la prévention du harcèlement et de la discrimination pour les collaborateurs encourage un environnement exempt de tout comportement qui pourrait être interprété ou perçu comme du harcèlement, de la discrimination ou de l'intimidation.

Déclaration sur l'esclavage moderne

Nous publions actuellement des déclarations d'Australie, de Norvège et du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne.

Identification des risques

Nous effectuons une diligence raisonnable de l'esclavage moderne basée sur les risques pendant l'intégration des fournisseurs et réévaluons chaque année les fournisseurs à haut risque.

Conséquences disciplinaires

Sous réserve des lois et réglementations locales applicables, toute violation de la présente politique est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Si toute personne est informée d'une infraction à la présente Politique, elle a l'obligation de la signaler à la Société. Comme indiqué dans la [Politique relative aux lanceurs d'alertes et à l'absence de représailles](#) de Cognizant, l'Entreprise ne tolère aucune forme de représailles contre les personnes ayant signalé de bonne foi un manquement réel ou potentiel à la loi, au Code d'éthique professionnelle ou à d'autres politiques de Cognizant.

Pour signaler une violation possible de cette politique, toute personne peut contacter la ligne d'assistance de Cognizant en matière d'éthique et de conformité (un système de rapport confidentiel et sécurisé) à l'adresse : www.cognizant.com/compliance-helpline

Historique des versions

Date de révision	Description du changement
02 novembre 2022	Première publication
22 juin 2023	Révisé
30 juillet 2025	Révisé

Informations de contrôle de la politique

Nom de la politique : Politique en matière de droits de la personne

Date de révision : 30 juillet 2025

Responsable de la politique : [Éthique et conformité](#)

Disponibilité de la politique :

Interne ☒

Externe ☒

Service : Éthique et conformité

Date d'entrée en vigueur : 02 novembre 2022